

DOSSIER DES DEMANDES SALARIALES POUR LES CADRES

Votre signature demandée...

Nous vous informions dans l'[Info Accès](#) du 30 mars dernier du dépôt officiel des demandes salariales au Comité d'échanges et de consultation (CEC). En vue de la prochaine réunion de cette instance qui se tiendra en juin, les membres du Bureau de direction de l'Association, ainsi que du Comité des relations du travail ont convenu de lancer une opération visant à signifier clairement l'appui des membres à la ministre de l'Enseignement supérieur. Dans ce contexte, les présidences des comités locaux recevront dans les prochains jours une lettre à faire signer par les gestionnaires de leur collège. **Attendez-vous ainsi à être sollicité.** Évidemment, nous comptons sur votre solidarité dans le cadre de cette démarche visant l'amélioration de vos conditions de travail. Nous vous remercions à l'avance de votre appui.

Rappel des différentes demandes de modifications salariales ayant été déposées au CEC :

1- Augmentation générale de l'échelle de traitement de 2 classes

Cette mesure permettra à la fois d'éloigner la structure salariale des cadres de celle des professionnels et des enseignants en plus de la rapprocher, sans encore l'atteindre, de la structure salariale des cadres des universités. Du même souffle, l'attrait pour les postes de gérance situés aux premiers échelons s'en trouverait renforcé.

2- L'octroi des ajustements salariaux accordés aux enseignants en 2019

La reconnaissance de l'appartenance à l'enseignement supérieur pour les enseignants du collégial au regard de l'exercice de relativité salariale se traduira plus précisément par une augmentation d'environ 5 %. Cette nouvelle structure salariale à être implantée le 2 avril 2019 devra nécessairement amener les ajustements correspondants aux classes d'emploi du personnel d'encadrement, et ce, en vue du maintien de l'équité interne et intersectorielle.

3- Correction des incohérences au plan de classification

Dans le souci de réduire rapidement les problèmes d'équité et d'attractivité, l'ACCQ propose de procéder aux modifications suivantes du *Plan de classification* et du *Guide de classement des postes de cadre pour le personnel d'encadrement des collèges d'enseignement général et professionnel* :

- L'ajout d'une classe pour les postes de direction de services et de direction adjointe des études

- L'ajout d'une classe pour les postes de coordination et l'ajout d'une direction adjointe de services (autre que la direction des études)
- L'augmentation d'une classe pour le poste de contremaître d'entretien général

4- Lancement des travaux pour l'actualisation des descriptions types d'emploi

Considérant l'évolution marquée des tâches et du contexte de travail des cadres, l'ACCQ demande d'entreprendre à court terme un chantier visant l'actualisation de tous les descriptifs d'emploi. Dans les faits, les descriptions actuelles ont été adoptées à la suite d'une cueillette de données réalisée à la fin des années 1980 et ne représentent plus la variété et la complexité des tâches et des fonctions assumées par le personnel d'encadrement des cégeps.